


Cfdt

SYNDICALISME HEBDO

CHIMIE ENERGIE

CAOUTCHOUC • CHIMIE • INDUSTRIES ÉLECTRIQUES ET GAZIÈRES • PAPIER-CARTON • PÉTROLE • PHARMACIE • PLASTURGIE • VERRE

SOMMAIRE

1 PHARMACIE :

Appel d'offres frais de santé et prévoyance dans l'industrie pharmaceutique, où en sommes-nous ?

2 DÉVELOPPEMENT :

« Une rentrée BOOSTEE par le rassemblement développement »

3 SYNDICAT ALSACE :

Une Assemblée Générale alsacienne réussie avec plus de 110 militants !

EDITO

AU BOULOT !

Quelles aient été sportives, touristiques, culturelles ou bien encore « farnienté », nous espérons que ces vacances vous ont été bénéfiques. Ce fut en tout cas un repos bien mérité après un début d'année chargé pour les militantes et les militants de la FCE-CFDT.

Cet été 2019 aura connu en France et dans de nombreux pays européens deux épisodes caniculaires successifs, avec des records de température jamais atteints. Des périodes de chaleur plus longues et plus fortes sont devenues le quotidien estival pour une grande partie de la population dans le monde. Les phénomènes climatiques comme les incendies de forêts et les précipitations s'amplifient. Comme nous l'ont rappelé les experts du GIEC il y a quelques semaines, dans une trajectoire de réchauffement de 2 degrés telle que nous la connaissons, c'est près de 280 millions de personnes qui se retrouveront réfugiés climatiques dans un avenir proche. Cela

renforce notre volonté de voir un nouveau modèle de société, fondé sur le développement durable, se mettre en place. Le pacte du pouvoir de vivre, que nous portons avec une cinquantaine d'organisations est une contribution au changement de société.

Plusieurs de ses propositions, sur les questions de rémunérations, de qualifications, de logements... peuvent se concrétiser dans les entreprises. Pour la FCE-CFDT cette rentrée est donc l'occasion d'afficher partout nos priorités d'actions pour les semaines et les mois à venir, avec l'objectif d'améliorer les conditions de vie au travail des salariés dans leur entreprise.

Les élections professionnelles, celles des entreprises des IEG en novembre, comme dans de très nombreuses entreprises avec la mise en place des CSE d'ici la fin de l'année, vont mobiliser la fédération, l'ensemble des syndicats et nos équipes. Tout comme le développement

et la syndicalisation, les efforts commencent à payer et les chiffres enregistrés depuis le début de l'année nous laissent entrevoir, à condition de ne pas baisser la garde, un exercice positif pour 2019.

Enfin, les concertations sur la réforme des retraites vont continuer dans les prochains mois. Le futur projet de loi ne serait pas discuté au Parlement avant 2020. La CFDT mettra à profit ce temps pour continuer à pousser ses revendications pour une réforme de progrès, plus juste et plus solidaire. Pour la FCE-CFDT cette mise en place d'un régime universel nous obligera aussi à négocier avec les employeurs des mesures dans les branches et dans les entreprises pour adapter nos spécificités et garantir un haut niveau de retraite aux salariés. •

• SYNDICALISME HEBDO

DU 19 SEPTEMBRE 2019 /
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
FRÉDÉRIC SÈVE /
N° CPPAP 0422 S 05551 /
IMPRIMERIE WAGRAM EDITIONS
8 RUE SALVADOR ALLENDE / 95870 BEZONS

• L'HEBDO DE LA FCE

47-49, AVENUE SIMON BOLIVAR /
75950 PARIS CEDEX 19 /
TEL. : 01 56 41 53 00 /
CRÉDITS PHOTOS : FCE-CFDT

Dans le cadre de la RGPD, la FCE-CFDT s'engage sur tous ses supports de respecter les données personnelles de ses adhérents et sur la transparence de leur utilisation. Pour toutes informations, vous pouvez contacter le responsable au sein du secteur communication via communication@fce.cfdt.fr.



Vous pouvez retrouver et télécharger les articles de l'hebdosur Internet, site FCE : www.fce.cfdt.fr e-mail : fce@fce.cfdt.fr

EN BRÈF

PHARMACIE : CRÉATION DE LA LIAISON CFDT CEVA SANTÉ ANIMALE

Le 11 juillet dernier s'est tenue la première réunion de liaison CFDT Ceva santé animal.

Le groupe Ceva est un groupe pharmaceutique vétérinaire, implanté dans 45 pays. Il dispose de 12 centres de R&D, 25 sites de production, et plus de 5 000 salariés dans le monde. En France, il regroupe les sites d'Angers, Laval, Libourne, Loudéac et Paris, soit environ un peu moins de 1 500 salariés.

Cette rencontre, organisée et animée par la fédération, a permis de réunir le DSC, les DS des sites Ceva, les secrétaires généraux des Syndicats Chimie Energie Bretagne, Maine Anjou et Nord-Aquitaine. Son objectif principal était de préparer les prochaines élections professionnelles de novembre.

En effet, aujourd'hui, la CFDT est représentative sur les sites de Laval (100%), Loudéac (61%) et Libourne (44%). Elle est aussi la première organisation syndicale au niveau national, avec 57% devant la CFE-CGC à 37%.

Au cours de cette journée, les équipes ont travaillé à la stratégie syndicale à mettre en place, à identifier les forces et les faiblesses de la CFDT pour gagner les élections et renforcer sa représentativité.

Enfin, l'ensemble des participants a mesuré l'urgence de développer la CFDT dans toutes les entités du groupe et sur toutes les catégories professionnelles. Les sections syndicales, en lien avec leur syndicat, le DSC et la fédération, vont mettre en place des actions de développement, et se former pour réussir ces élections.

La FCE-CFDT est très heureuse de la création de la liaison CFDT Ceva. Elle remercie l'ensemble des participants pour leur disponibilité en cette période estivale et pour leur implication. •

PHARMACIE

APPEL D'OFFRES FRAIS DE SANTÉ ET PRÉVOYANCE DANS L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE, OÙ EN SOMMES-NOUS ?

L'industrie pharmaceutique a lancé un appel d'offres pour choisir les organismes assureurs des régimes frais de santé et prévoyance de la branche. La procédure s'est achevée le 4 juillet. La Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) a missionné 3 actuaires-conseils, les cabinets CAPS, RISKEO et SPAC, pour étudier techniquement les dossiers présentés. A l'issue de leur analyse, 2 candidats ont été présélectionnés pour le dossier frais de santé (APGIS et KLESIA-S2H), et 2 autres pour le dossier prévoyance (ALLIANZ-S2H et AXA). S2H est le courtier proposé à la fois par ALLIANZ et par KLESIA. Ces organismes ont été auditionnés pour présenter leur dossier et préciser

certains points de leur offre.

Le rapport final de chaque actuaire donne une note sur 100 à chaque dossier.

Prévoyance :

▶ AXA a obtenu (CAPS : 90,61 / RISKEO : 87,87 / SPAC : 90,90)

▶ Allianz-S2H a obtenu

(CAPS : 84,98 / RISKEO : 84,50 / SPAC : 83,60)

Complémentaire santé :

▶ APGIS a obtenu (CAPS : 93,82 / RISKEO : 85,05 / SPAC : 95,30)

▶ KLESIA-S2H a obtenu

(CAPS : 85,60 / RISKEO : 86,25 / SPAC : 87,80)

Il se dégage du rapport final des actuaires un consensus pour choisir AXA afin de piloter le régime de prévoyance. Pour le régime frais de santé, la délégation patronale, l'Unsa et FO se sont positionnées en faveur de KLESIA-S2H, et ce malgré les

résultats obtenus. Le protocole d'appel d'offres a clairement stipulé : « la CPPNI retiendra pour chaque lot l'offre qui aura obtenu la meilleure note globale sur 100 ». La FCE-CFDT respectera le protocole qu'elle a signé et veillera à ce que la même règle soit appliquée à tous les candidats.

Aucun accord n'a été trouvé à l'issue de la CPPNI du 4 juillet. La décision est reportée au 19 septembre. Afin d'aboutir à un accord favorable à l'ensemble des salariés de la branche, la FCE-CFDT a demandé que les 3 actuaires soient invités à la prochaine CPPNI pour présenter leurs notations et surtout justifier leurs écarts. La FCE-CFDT fera son choix selon la règle établie, dans l'intérêt des salariés et anciens salariés de la branche. •

DIALOGUE SOCIAL

RÉUSSITES ET INNOVATIONS DU DIALOGUE SOCIAL : TÉMOIGNAGE ET PARTAGE D'EXPÉRIENCE DE LA FCE-CFDT

C'est à l'initiative du ministère du Travail que s'est tenue, le 28 juin dernier à Paris, une rencontre pour échanger autour des accords d'entreprise innovants, en présence de celles et ceux qui les ont négociés (managers et représentants syndicaux).

Une recommandation, issue d'un rapport de 2018, invitait le ministère à réunir les acteurs du dialogue social, pour témoigner des innovations apportées au travers d'accords de branche et d'entreprise.

La FCE-CFDT, représentée par certains militants, a notamment évoqué l'accord signé en 2017 chez EDF sur le parcours des salariés exerçant des mandats représentatifs et/ou syndicaux.

Eric Lemoine (DSC EDF) est revenu sur la nécessité, à l'époque, de reconnaître et de

valoriser au travers de cet accord, les nombreuses et diverses activités des femmes et des hommes qui s'engagent dans un parcours syndical.

Nécessité de mettre en exergue les responsabilités et les compétences développées pour les valoriser tout au long d'une carrière. Cet accord devait susciter le désir de s'engager dans une activité syndicale, tout en sécurisant les salariés, tant par la rémunération, la formation que par les activités en elles-mêmes, et la reconnaissance de celles-ci.

Enfin, c'est au travers d'un entretien d'évaluation calibré pour être non-discriminatoire que la reconnaissance et la valorisation du parcours du mandat s'établit avec la Direction et l'organisation syndicale. Il s'agit bien là d'une innovation dans la qualité du

dialogue social de par son approche plus professionnelle, plus factuelle et plus transparente de l'appréciation croisée de l'activité dite syndicale avec les acteurs concernés.

Cet accord a reçu un écho favorable auprès des élus et des mandatés de la CFDT, et les premiers retours des entretiens et de du déploiement de cet accord sont positifs.

Quand un accord améliore la qualité d'exercice du droit syndical et suscite l'envie de s'engager dans le dialogue social avec les garanties nécessaires, la FCE-CFDT répond présente.

La FCE-CFDT œuvre pour que de tels dispositifs soient élargis aux autres branches de son champ professionnel au travers des nombreuses négociations et concertations portées par les militants tous les jours dans les entreprises. •

SYNDICALISME HEBDO

CHIMIE ENERGIE

DÉVELOPPEMENT

« UNE RENTRÉE BOOSTÉE PAR LE RASSEMBLEMENT DÉVELOPPEMENT »

Les 29 et 30 août derniers, à la FCE-CFDT a organisé un rassemblement sur la thématique du développement et de la syndicalisation. Le premier en son genre, puisque les précédentes éditions portées à la fois sur le développement, la formation et la partie « organisation ». Ainsi, cette rencontre a réuni une quarantaine de militantes et militants motivés pour amplifier le développement dans l'ensemble des structures de la fédération.

Ce rassemblement répondait à une demande des membres du CDF de travailler sur la mobilisation des militants lors des actions développement des syndicats, et sur le contact avec les salariés.

La matinée a permis de faire le point sur les chiffres du développement. Si les résultats des années passées n'ont pas été en cohérence avec le travail effectué par les équipes, l'année 2019 devrait récompenser le travail engagé. A fin août, la FCE est quasi à l'équilibre sur les cotisations, avec un delta d'adhérents à +425. Ces bons résultats doivent encourager les équipes à renforcer les actions vers les salariés éloignés du syndicalisme.

Après un débat sur les réussites et les questionnements de chacun, nous avons travaillé en sous-groupe sur les conditions pour mobiliser les militants aux actions développement. La méthode des chapeaux



de Bono (pensées parallèles) a apporté de l'efficacité dans les échanges, et des pistes intéressantes ont été identifiées. La méthode a été appréciée par les militants qui souhaitent l'utiliser sur différents sujets dans leur collectif.

L'après-midi a été consacrée aux contacts avec les salariés. Après une distribution des rôles : militants CFDT, salariés, DRH, élus sans étiquette... l'opération de tractage a été mise en situation en 4 phases. Le briefing, par le pilote de l'équipe militante avant le tractage, le tractage, le débriefing d'après tractage, et une rencontre entre les militants CFDT et les élus sans étiquette a conclu la journée. Chaque mise en situation a été analysée par les participants. Selon eux, les mises en situation ont apporté de la méthode pour préparer et analyser un tractage, ainsi que des échanges de pratiques entre les uns et les autres.

Ce rassemblement a été complété par une présentation des dispositifs d'accompagnement des syndicats en matière de développement et de syndicalisation, tel que le financement par la CNAS pour les actions de proximité et le contact avec les salariés, et la démarche ARC (Accompagnement Ressources Conseil).

Pour clore cette rencontre, un échange entre les militants, Dominique Bousquenaud, secrétaire général de la FCE-CFDT, et Béatrice Lestic, secrétaire nationale CFDT, ont permis d'aborder l'actualité de la rentrée sociale ainsi que la vision confédérale du développement de toute la CFDT.

Motivation collective... vivant... reboostant... les retours des participants sur ce rassemblement organisé par le secteur développement et l'équipe EPI nous montrent un intérêt pour ce genre d'initiative. Alors, le rendez-vous est donné pour une prochaine édition afin d'aborder le développement d'une manière conviviale, ludique, mais aussi technique et instructive.



EN BRÈF

SIGNATURE
DE L'ACCORD CPPNI
DANS LA BRANCHE
CHIMIE

Créée par la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) doit être mise en place.

Aujourd'hui, tous les accords de branche doivent être négociés par cette commission pour pouvoir être étendus. La CPPNI peut être également saisie par une juridiction judiciaire d'une demande d'avis « sur l'interprétation d'une convention ou d'un accord collectif présentant une difficulté sérieuse, et se posant dans de nombreux litiges ».

La négociation avait donc un enjeu d'importance puisque, sans CPPNI, il n'y a avait pas de possibilité d'extension d'accord, et donc la question de l'existence même de la branche pouvait être posée.

Cette négociation a été l'occasion d'aborder les moyens dont disposent les OS au niveau de la branche. Les modalités de fonctionnement et les moyens de la branche Chimie étaient principalement issus de « circulaires »,

définies ultérieurement par France Chimie. Tout l'enjeu de la négo était donc de faire progresser ces dispositions et de les intégrer à la convention collective par accord de branche.

Pour la FCE-CFDT, cet objectif est à été atteint, même si la taille de la délégation par OS passe de 10 représentants à 7. Les moyens progressent, avec une revalorisation de 80% de la prise en charge des frais (Hôtel/Repas), un nouveau droit à la formation pour les négociateurs, et la possibilité d'organiser des journées d'études en province.

Sur ces bases, la fédération a décidé de signer l'accord. •

SYNDICAT ALSACE

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ALSACIENNE RÉUSSIE AVEC PLUS DE 110 MILITANTS

Pendant que Laurent Berger rencontrait la section de la centrale nucléaire de Fessenheim, les militants du syndicat ont échangé sur la nécessité de s'approprier le dispositif des accords de performances collectives. Accidents du Travail / Maladie professionnelle (AT/MP) et prise en charge des atteintes professionnelles ont complété les débats de cette matinée, avec beaucoup d'interrogations de militants sur des cas concrets qu'ils côtoient dans leur entreprise. Jean-Luc Rué, de l'URI Grand-Est, a répondu aux questions, avec beaucoup d'expérience et d'intérêt pour ce sujet.

Pour clore cette matinée, Stéphane Costagliola, d'Idéforce, a animé un débat sur l'industrie face aux défis de la transition énergétique et écologique. Sujet qui peut paraître complexe, mais que les militants se sont

appropriés grâce à de nombreux échanges où ils ont pu confronter leurs différentes visions.

L'après-midi a démarré sur un point développement. Ce fut l'occasion de rappeler que, après plusieurs années difficiles pour le syndicat Alsace, celui-ci retrouvait une dynamique positive en adhésions, et la barre des 2 000 adhérents était franchie. L'objectif des +100 adhérents pour 2019 n'est plus très loin...

En fin de journée, avant de lancer le débat, Laurent Berger a présenté les grands objectifs CFDT de la rentrée. La réforme des retraites, mais surtout, la mise en place des CSE dans les entreprises. Accompagner les équipes et s'implanter là où

nous ne sommes pas. Les conditions de travail dans les entreprises sont un axe important à ne pas laisser de côté, et de manière plus globale, la CFDT avec d'autres continuent de pousser les propositions du pacte de pouvoir de vivre pour améliorer le quotidien des Français, et notamment des plus précaires.

Une journée studieuse, dense, riche d'échanges, quelques selfies et Bretzels, bref une journée comme on les aime en Alsace. •



PAPIER-CARTON

IMPASSE SUR LES SALAIRES AVEC L'OPPOSITION DE LA CGT

La CGT s'est opposée par courrier à l'accord salaires Production / Transformation signé par la CFDT et FO le 13 juin 2019.

Cet accord prévoyait une augmentation de 1,6% pour les ouvriers employés techniciens agents de maîtrise (OETAM) et 1,5% pour les cadres.

La CGT représente plus de 50% des voix dans les deux conventions collectives (OETAM) Production et transformation. En vertu de la loi, son opposition rend l'accord caduc pour ces catégories. Par contre, il demeure applicable aux ingénieurs et cadres dans leurs deux conventions collectives, puisque la CGT n'y a pas la majorité absolue. C'est le paradoxe de l'action de la CGT. Les plus bas salaires seront les plus pénalisés car bloqués par son opposition !

Des entreprises ont leur accord spécifique sur les salaires. Mais d'autres n'en ont pas car elles ne possèdent pas d'institutions représentatives du personnel. Ou bien la négociation n'y a pas abouti. Elles sont obligées d'appliquer a minima l'accord de branche lorsque celui-ci est étendu par le Ministère du travail.

L'accord de branche est donc un filet de sécurité pour des milliers de salariés. Notamment dans les TPE/PME. Mais la CGT s'en moque.

L'opposition de la CGT fait que ces entreprises n'ont plus d'autre obligation que d'augmenter les 3 premiers coefficients de la grille pour les amener au niveau du Smic 2019. Alors que les douze autres coefficients ne bougeront pas.

C'est une aubaine pour

certains patrons qui ne veulent plus de la convention collective. Ils pourront geler les salaires. Au nom d'un syndicalisme pur et dur, la CGT fait leur jeu.

Il faut sortir de cette impasse qui prive des milliers de salariés d'augmentations salariales !

La CGT dérive vers le sectarisme total. La FILPAC CGT a représenté la CFDT en chien tenu en laisse par un employeur dans un dessin de leur presse fédérale. La CFDT condamne de telles méthodes caricaturales, indignes du mouvement syndical. Oui au débat contradictoire Non au mensonge ! •